

LA FORCE DE LA PAIX



Avançons sur la route de la paix



CÔTE D'IVOIRE



Éditorial

Le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Kofi Annan, a présidé un sommet sur la Côte d'Ivoire le 5 juillet 2006 à Yamoussoukro. Le Président Laurent Gbagbo, le Premier ministre Charles Konan Banny et plusieurs membres du gouvernement y ont assisté ainsi que le leader des Forces nouvelles et les partis politiques, notamment le PDCI et le RDR.

Cette rencontre, qui a réuni trois chefs d'Etat, quatre ministres des Affaires étrangères et plusieurs hauts fonctionnaires, s'est penchée sur plusieurs aspects de la feuille de route pour une sortie de crise, et les parties ivoiriennes ont pris un certain nombre d'engagements.

Les audiences foraines, première étape pour mettre tous les candidats éligibles à l'identification au même niveau, devaient impérativement commencer le 15 juillet.

Le désarmement devait être effectif, tout au moins dans sa phase de regroupement, au 31 juillet, le démantèlement de toutes les milices ayant été clairement abordé et le principe du contrôle quadripartite réaffirmé.

La Commission électorale indépendante devait être opérationnelle sur l'ensemble du territoire au 31 juillet et disposer de pouvoirs lui permettant d'apporter les ajustements nécessaires dans

le Code électoral.

Les progrès faits dans la réalisation de ce chronogramme, et dans la mise en oeuvre de la feuille de route devront faire l'objet d'une réunion d'évaluation programmée pour le 20 septembre à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations-Unies.

A moins d'un mois de cette réunion, les parties ivoiriennes ont encore du chemin à faire pour réaliser tout ce qui était convenu le 5 juillet.

Les audiences foraines ont été si controversées que vers la fin du mois d'août moins du tiers des 50 initialement prévues étaient opérationnelles et la plupart de celles qui fonctionnaient accueillaient relativement peu de requérants.

Le démantèlement des milices et le regroupement des combattants ont, eux aussi, marqué le pas. Pour les premiers, les principaux blocages consistaient à une disparité entre le nombre de miliciens à se présenter et la quantité d'armes remise. Quant au regroupement des combattants, il dépend du dialogue militaire qui, à son tour a été victime de la controverse politique autour des audiences foraines.

Les échéances fixées le 5 juillet ont subi le même sort que d'autres chronogrammes précédents. En outre, des incidents survenus au mois de juillet et d'août n'ont servi qu'à fragiliser davantage la confiance entre les parties, qui constitue un facteur incontournable pour la bonne marche des efforts de sortie de crise qui feront l'objet de l'évaluation à New York. ■

ÉCOUTEZ ONUCI-FM, LA RADIO
DES NATIONS UNIES EN CÔTE D'IVOIRE

“ LA FRÉQUENCE DE LA PAIX ”

ABIDJAN 96.0 MHz - YAMOUSSOUKRO 94.4 MHz
BOUAKE 95.3 MHz - DALOA 91.4 MHz - KORHOGO 95.3 MHz
ODIENNÉ 95.3 MHz - MAN 95.3 MHz - SAN PEDRO 106.3 MHz
DAOUKRO 94.7 MHz - BOUNA 102.8 MHz - GUIGLO 93.7 MHz
BONDOUKOU 100.1 MHz - DANANE 95.3 MHz
SEQUELA 95.3 MHz



La population s'est déplacée massivement pour les audiences foraines © UN / ONUCI

Audiences foraines, entre espoirs et blocages

L'ambiance est à la fois légèrement électrique et obséquieuse au foyer des jeunes de Koko, un quartier de Bouaké. Il y a un moment de détente lorsque les interprètes, en prêtant serment en Baoulé et en " Dioula " [Malinké], lèvent la main avant même que le Président du tribunal ne leur en intime l'ordre, provoquant des éclats de rire chez l'assistance. Puis les gens commencent à se présenter à la table d'enregistrement, avant de se rendre devant le médecin, qui certifie leur âge biologique. L'étape finale c'est le juge. Là, ils doivent s'accompagner des deux témoins qui vont confirmer l'information qu'ils donnent.

C'était le 17 juillet, jour du démarrage des audiences foraines dans diverses parties de la Côte d'Ivoire. Cinquante sites étaient censés débiter l'opération sur les 150 prévus sur l'ensemble du pays, la mise en place des autres devant se faire progressivement. Dans certains sites, comme celui de

Bouaké, ils étaient des centaines à faire la queue pendant plusieurs heures dans l'espoir de recevoir leur jugement supplétif d'acte de naissance et, pour les nationaux ivoiriens, leur certificat de nationalité.

Deux à trois semaines plus tard, l'engouement des populations de Bouaké, comme dans toute la partie nord du pays, était toujours intense. Pour Coulibaly Yaya, un jeune homme qui patientait depuis plusieurs heures dans une des files, l'attente valait bien la peine. " S'il le faut, je peux rester ici le jour et la nuit, pendant des semaines parce que la souffrance de cette attente n'est rien à côté de ce qu'on endure quand on est sans papier ", a-t-il déclaré. Si, dans toute la partie nord du pays, sous contrôle des Forces Nouvelles, les juges ont été submergés par les requérants dans les premières semaines, dans le Sud, l'opération s'est heurtée dans un premier temps à l'opposition du Front populaire ivoirien (FPI), le

parti au pouvoir. Le FPI avait appelé ses partisans et tous les " patriotes " à empêcher, " par tous les moyens ", le déroulement des audiences foraines, estimant qu'elles seraient l'occasion de fraudes sur la nationalité. Des militants de l'opposition ont réagi en se constituant en groupes de défense des audiences foraines. De violents affrontements s'en sont suivis entre le 18 et le 25 juillet, entraînant la mort d'au moins trois personnes et des dizaines de blessés.

Cependant, les jeunes des partis politiques de l'opposition et du camp présidentiel, vont convenir, le 26 juillet, d'arrêter les violences à l'occasion des audiences foraines et de ne plus recourir à la violence comme moyen d'expression. Cette décision des jeunes a été saluée, le 27 juillet 2006, par l'ONU CI qui en a pris acte dans un communiqué de presse.

L'ONU CI avait, à l'occasion, condamné énergiquement " tout recours à la force comme mode de règlement de problèmes politiques " et regretté " les pertes en vies humaines ". La polémique autour des audiences foraines a peiné les magistrats et les autorités administratives chargés d'en assurer la régularité sur le terrain. " L'audience foraine est publique. Il y a des observateurs des partis politiques, de la société civile ainsi que des organisations internationales. Il n'y a pas de raison de craindre la fraude ", a expliqué, début août, Yves Ange Ahouna, le sous-préfet de Bouaké. " Chacun peut venir ici pour faire sa conviction. Il y a des magistrats consciencieux et il faut faire confiance aux Ivoiriens qui travaillent

(suite à la page 8)

La communauté internationale préoccupée par les entraves aux audiences foraines

Les entraves aux audiences foraines, survenues au mois de juillet, ont fortement préoccupé la communauté internationale. Celle-ci, par les voix du Secrétaire Général de l'ONU, du Conseil de Sécurité et du Groupe de Travail International (GTI), a exprimé sa profonde inquiétude face à ces blocages dans des communiqués successifs.

Communiqué de la dixième réunion interministérielle du Groupe de Travail International du 20 juillet au 2006 (extrait)

" [...] Le Groupe a renouvelé son plein soutien au Premier ministre et demande que les audiences foraines, dont les modalités ont été arrêtées en concertation avec le chef de l'État, ne soient plus entravées et se poursuivent dans les meilleures conditions possibles de sécurité et de transparence. Le Groupe souligne que l'organisation des audiences foraines à l'échelle nationale constitue une étape cruciale pour l'identification de la population et l'établissement de listes électorales fiables, conditions indispensables à la tenue d'élections libres, régulières, ouvertes et transparentes.

Le Groupe constate que la décision présidentielle habilitant la CEI à ajuster le Code électoral n'a pas été prise dans le délai prévu. Il prend note de l'information donnée par le Premier

ministre selon laquelle cette décision serait prise dans les tout prochains jours par le chef de l'Etat, conformément aux conclusions de la réunion de Yamoussoukro du 5 juillet 2006. [...]

" Le Groupe condamne les graves désordres constatés les 17, 18 et 19 juillet, provoqués par des groupes organisés empêchant le bon déroulement des audiences foraines suite aux appels lancés par certains dirigeants politiques. Il souligne la nécessité pour les autorités nationales de prendre des mesures urgentes pour mettre fin aux entraves à la liberté de mouvement de la population et des forces impartiales. Le Groupe condamne également les incidents survenus le 15 juillet à la RTI, et espère que les mesures de sécurité seront renforcées à la RTI afin de préserver son indépendance. [...]"

Déclaration attribuable au porte-parole du Secrétaire Général sur la Côte d'Ivoire

Le Secrétaire Général est profondément préoccupé par les récentes déclarations incendiaires faites par les dirigeants du Front populaire ivoirien incitant les " Jeunes Patriotes " à commettre des actes de violence en vue de perturber le déroulement des opérations d'identification en cours en Côte d'Ivoire. Ces appels à la violence ont entraîné des pertes en vies humaines, ainsi qu'une attaque du véhicule du Haut Représentant pour les élections, M. Gérard Stoudmann.

Le Secrétaire Général condamne avec la plus grande fermeté de tels actes, qui constituent une violation des accords conclus entre les parties ivoiriennes, y compris lors de la réunion de haut niveau qu'il a organisée à Yamoussoukro le 5 juillet 2006. Il encourage toutes les parties ivoiriennes à apporter leur pleine coopération au Premier ministre dans la poursuite par le gouvernement de la mise en œuvre simultanée des processus d'identification et de désarmement.

Déclaration du Conseil de sécurité

New York, le 19 juillet 2006. - Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial adjoint du Secrétaire Général, M. Abou Moussa, et du Haut Représentant pour les Élections, M. Gérard Stoudmann, sur la situation en Côte d'Ivoire.

Ils ont exprimé leur plein appui au Premier ministre et l'ont encouragé à continuer de mettre en œuvre la feuille de route et l'accord signé par toutes les parties ivoiriennes à Yamoussoukro le 5 juillet 2006. Ils ont également condamné fermement les obstacles posés au

déroulement normal des audiences foraines et les violences perpétrées récemment, y compris l'attaque contre le Haut Représentant pour les Élections.

Les membres du Conseil ont décidé de saisir le Comité des sanctions. Ils vont travailler prochainement sur une déclaration présidentielle en vue, notamment, de faire le bilan de la mise en œuvre de la feuille de route et de l'Accord de Yamoussoukro-III, et des responsabilités de ceux qui bloquent le processus, y compris les Forces de Défense et de Sécurité ivoiriennes.

Pilotage d'hélicoptère : Selase brise le stéréotype féminin



Le lieutenant Selase Yaya Agbenyefia aux commandes d'un hélicoptère © UN / ONUCI

Le lieutenant Selase Yaya Agbenyefia est le premier pilote d'hélicoptère femme du premier contingent de l'Armée de l'Air ghanéenne à être déployé dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Elle est aussi le seul pilote d'hélicoptère femme dans l'Armée de l'Air du Ghana. Arrivée le 13 août en Côte d'Ivoire, elle est basée, comme le reste de son unité, à Bouaké, dans le centre de la Côte d'Ivoire.

Son histoire est celle d'un individu qui n'en a cure des stéréotypes.

Après la classe de terminal, elle s'inscrit à l'Académie militaire des officiers à Accra, au Ghana, où elle fait six mois de formation initiale d'officier, suivis de deux ans à l'école d'aviation de l'armée de l'air avant de se rendre en Floride, aux

Etats-Unis. Ensuite, elle retourne au Ghana avec en poche, son permis de vol internationalement reconnu.

Selase avait rêvé de devenir pilote depuis le lycée, mais elle n'avait jamais vraiment imaginé quel type de barrière invisible elle briserait. "J'ai seulement voulu faire quelque chose de différent, et voilà que je suis devenu un modèle social. Je ne m'étais pas mis dans la tête de devenir un modèle", a-t-elle expliqué.

Une fois devenue pilote, Selase devient l'objet de fierté de l'Armée de l'Air. Elle est sollicitée chaque fois qu'il y a un événement public et ses exploits sont présentés avec fierté. Elle devient, en quelque sorte, le visage public de l'Armée de l'Air, autre chose qu'elle n'avait pas envisagé.

Même lors de son affectation en Côte d'Ivoire, cette renommée la précède. L'adjoint au commandant du Secteur Est, le colonel Kofi Hatse, lui-même ghanéen, avait informé le bureau de l'information public de l'ONUIC avec fierté qu'une "femme pilote" allait faire partie du contingent ghanéen.

Selase a le triomphe modeste et elle semble toujours embarrassée par toute l'agitation autour de ses moindres activités. Ce qu'elle aime bien faire c'est partager son expérience avec d'autres afin de leur servir d'inspiration. "Je parle aux étudiants, je prends les garçons et les filles sur des vols d'essai. Je leur montre que je suis une pilote. Et je crois que cela donne aux filles l'idée qu'elles aussi, pourraient bien devenir pilote," explique-t-elle.

Mariée et mère d'une fille de 3 ans, Selase est le premier membre de sa famille à avoir une carrière militaire. Aujourd'hui, en plus de ses fonctions de pilote, elle est chargée de la sûreté de l'aviation de Bouaké. Ses temps perdus, elle projette de les consacrer à l'étude du français, à la lecture des romans d'investigation et d'action et à regarder des films à suspense.

Serait-elle intéressée à s'adresser à des écoles et à des groupes de femmes en Côte d'Ivoire ? A cette question, elle répond avec un sourire : "Si mon officier commandant me le permettait, et que quelqu'un m'aidait en Français, je serais très heureuse de faire cela." ■



Le canon à eau en action © UN / ONUCI

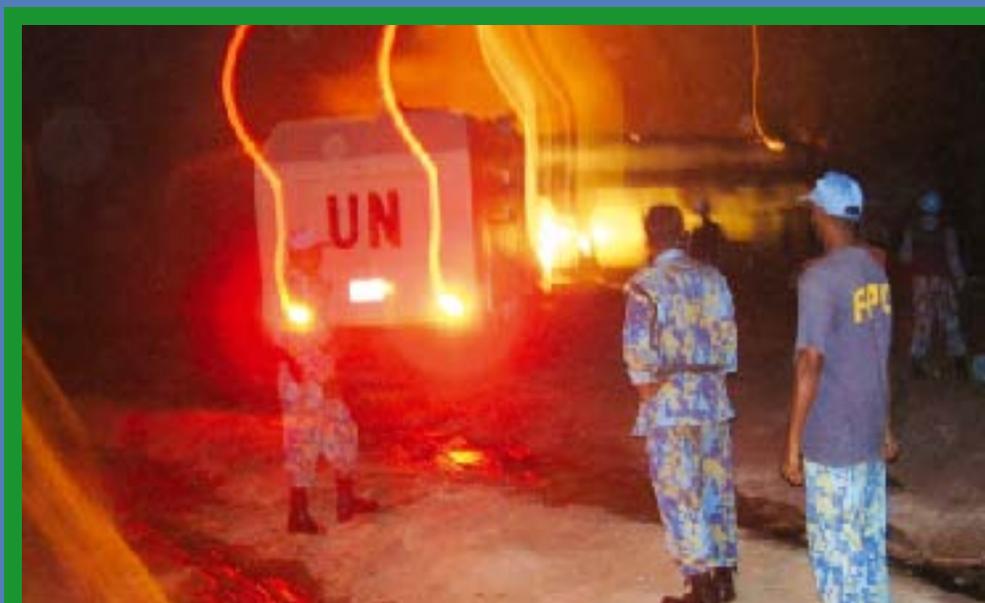
La FPU au secours de la population

Bouaké, le 29 mai 2006. Dans la soirée du 27 mai 2006, un violent incendie éclata dans une boulangerie en plein cœur de Dares-Salaam, le quartier populaire et commerçant de Bouaké. Le feu fut provoqué par une petite flamme restée allumée à côté d'une bonbonne de gaz domestique qui servait à cuire le pain et la pâtisserie dans cette boulangerie industrielle.

Par une journée ordinaire, un tel incendie aurait tourné au désastre en raison du vent régulier et persistant qui fouette d'ordinaire le bidonville surpeuplé. En plus, l'eau était coupée à Bouaké depuis un bon mois, et les populations se débrouillaient comme elles pouvaient, parcourant des kilomètres de distance pour éteindre leur soif et satisfaire aux besoins sanitaires les plus

simples. Depuis le déclenchement de la crise en Côte d'Ivoire, les infrastructures de base telles qu'une caserne de pompiers prêts à intervenir, des réserves d'eau en quantité ou des extincteurs en état de fonc-

tionnement étaient inexistantes à Bouaké. Les ingrédients étaient donc réunis pour laisser libre cours à un sinistre important. De surcroît, l'incendie avait à peine commencé à ravager la boulangerie que l'électricité fut



Un incendie spectaculaire © UN / ONUCI

subitement coupée dans toute la moitié nord de la Côte d'Ivoire, plongeant dans l'obscurité les bourgades frontalières du Burkina et du Mali. Dans le noir complet, les flammes étaient d'autant plus impressionnantes.

Le propriétaire de la boulangerie sauta dans sa voiture et parcourut à tombeau ouvert les quatre kilomètres qui la séparaient du quartier général du Secteur Est de l'ONUCI. Il alerta le responsable de la Sécurité, M. Banding Dramé, qui se trouvait dans son bureau, sur la catastrophe imminente, et la machine administrative s'enclencha aussitôt.

Le Colonel Alassane Fall, Administrateur régional du Secteur Est de l'ONUCI, contacta sur-le-champ le Commandant du Secteur Est, le Colonel-Major Mostafa Jaleel, qui à son tour fit appel au Commissaire Rahman Mahbubur, de la Police anti-émeutes bangladaise (en langage des Nations Unies la FPU ou unité de police spécialisée), qui disposait d'un canon à eau (destiné à maîtriser les manifestations de rues). Dans le quart d'heure qui suivit, le canon à eau, entouré d'un camion citerne d'appoint et de 20 hommes équipés de matériels anti-incendie rudimentaires, était sur les lieux.

Ils s'attaquèrent au feu à l'aide des moyens de bord en s'efforçant de le noyer. Des centaines et des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants du voisinage assistèrent dans un premier temps au spectacle d'un air terrorisé, pour se mettre ensuite à scander spontanément : " O-NU-CI, O-NU-CI, O-NU-CI ! ". Les murs en briques et en béton furent cassés pour circonscrire le sinistre et un camion citerne supplémentaire du bataillon

d'ingénierie pakistanais entra en action. Plus de 25.000 litres d'eau furent nécessaires pour venir à bout de l'incendie et les camions durent parcourir 20 kilomètres pour puiser de l'eau dans un puits sur la route de Béoumi, et revenir pour verser de nouveau 20.000

n'avons pas suivi une formation de pompiers ", expliqua le Commissaire Mahbubur, " et nous ne sommes pas équipés pour ce type d'intervention d'urgence, mais nous nous efforçons toujours de faire de notre mieux. " Une chance extraordinaire pour



Les populations sous bonne garde © UN / ONUCI

litres d'eau sur les décombres fumantes. Après trois heures de dur labeur, le quartier Dar-es-Salaam de Bouaké replongea dans l'obscurité la plus noire, trouée çà et là par les phares des véhicules en faction autour de la boulangerie partie en fumée. Les étincelles et les flammes qui dansaient dans le ciel laissèrent la place à de brillantes constellations d'étoiles qui semblaient encore plus pétillantes sur la ville plongée dans le noir à cause de la coupure d'électricité. Le Commissaire Rahman Mahbubur et ses hommes essuyèrent la sueur et la suie sur leurs visages avant de reprendre le chemin de leur base FPU en bordure de la ville.

C'était le troisième incendie que les hommes et leur canon à eau parvenaient à éteindre. " Nous

les habitants.

Le premier incendie s'était déclaré dans l'usine du Groupe Fibako Ivoirembal le 3 mai 2006. Bien que potentiellement dangereux, il était de moindre gravité.

Un deuxième incendie, cette fois dans une résidence privée, avait été éteint le 9 mai 2006. Dans les deux cas, la ville de Bouaké était privée d'eau courante. Les membres de la société civile de la ville et les autorités remercièrent la FPU et les Nations Unies.

" En ce qui nous concerne ", conclut le Commissaire Mahbubur, " nous sommes si heureux d'avoir pu nous rendre utiles au bon moment et de mettre au service des populations le peu de ressources dont nous disposons." ■

LE MAJOR-GÉNÉRAL CRISTIAN GERARDO CHAUMONT (COMMISSAIRE DE LA POLICE DE L'ONUCI)

Père de trois enfants, décoré de la médaille de la Gendarmerie nationale française et, à trois reprises, de la médaille des Nations Unies, le Major-Général Cristian Gerardo Chaumont est le Commissaire de la Police de l'ONUCI.

De nationalité argentine, le Major-Général Chaumont est un officier général placé dans la deuxième section des officiers généraux

depuis qu'il a quitté le service actif en tant que sous-directeur national de la Gendarmerie argentine. Titulaire d'une Licence en Psychologie et du Brevet d'Etudes militaires supérieures de la Gendarmerie française en 1990, il est par ailleurs diplômé du Cours supérieur Interarmées de l'Ecole militaire de Paris en 1989 et de Contrôle de Narcotiques à la Drug Enforcement Administration (DEA) aux Etats-Unis. ■



Le Major-Général Cristian Gerardo Chaumont
PIO/UNPOL

(Suite de la page 3)

pour les Ivoiriens. On a demandé à toute personne ayant constaté une fraude de nous rapporter le cas. A ce jour, on n'a rien vu ", a poursuivi l'administrateur civil.

Dans la première semaine du mois d'août, une série de développements, se rapportant aux audiences foraines, vont amener un regain de tension entre les parties ivoiriennes.

Le 3 août, le Premier ministre Charles Konan Banny publie un guide des audiences foraines qui explique le fonctionnement de celles-ci et leurs compétences, qui se limitent à la délivrance des jugements supplétifs d'actes de naissance. Le Président Gbagbo indique, le 6 août, que les audiences foraines ne délivrent pas de certificat de nationalité et il procède à la nomination de nouveaux magistrats à la place de ceux déjà déployés sur le terrain. Du coup, les Forces Nouvelles déclarent qu'elles suspendaient leur participation aux rencontres

militaires préparatoire au désarmement. La coalition de l'opposition, le Rassemblement des Houphouëtistes va, à son tour, marquer son désaccord sur l'évolution de la situation, à l'issue d'une rencontre de ses leaders à Daoukro. Face à ces développements, le Groupe de Médiation a continué ses efforts tout au long du mois d'août pour rapprocher les deux camps. Les incertitudes politiques ont eu un effet marqué sur le déroulement des audiences foraines. Dans la deuxième moitié

du mois d'août, il y'a eu une baisse sensible des sites ouverts le 25 août, par exemple, l'ONUCI a fait état de 10 ouverts sur les 50 prévus.

Le nombre de requérants avait aussi baissé : à Korhogo, il n'y avait eu qu'une dizaine le vendredi 18 août. Ces chiffres ne représentent qu'une infirme partie de sans papiers, dont le nombre est estimé à quelques trois millions par le gouvernement ivoirien. ■



Des témoins venus nombreux assister aux entretiens des audiences foraines © UN / ONUCI



Le Général de brigade Mainul entouré de chefs traditionnels © UN / ONUCI

Violence dans l'ouest Les forces impartiales en alerte permanente

Le climat de violence qui règne dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire ne date pas d'aujourd'hui. Aux dires des habitants de Fengolo et de Bangolo, les violences interethniques étaient monnaie courante bien avant les événements du 1er septembre 2002 et, depuis lors, elles se répètent tous les ans à un rythme à la fois monotone et lancinant.

Cette année, par exemple, des éruptions de violence aux alentours de Fengolo et Bangolo se produisirent le 28 avril 2006 lorsque, à l'aube, cinq personnes, dont un enfant en bas âge, furent tuées par balles, et quinze autres blessés dans le village de Diéouzon. Selon les témoins pré-

sents, des hommes armés ont fait irruption dans le village et ouvert le feu sur tout ce qui bougeait des séquelles d'une vieille animosité régnant entre des communautés ethniques dans la région. Diéouzon aurait au reste été attaqué à plusieurs reprises depuis 2004 et, en avril 2005, des cases avaient été incendiées et les villageois avaient même déploré un mort.

Cette année, les tueries de Diéouzon ont donné le coup d'envoi à des accès de violence sporadiques dans les villages alentour, gagnant ainsi Duéképé, Gohouo Zagna et Grand-Pin, qui furent désertés par leurs habitants. Les villageois déplacés se sont

réfugiés dans la mission catholique de Bangolo, où ils se sont retranchés, terrorisés à l'idée de regagner leurs domiciles. Pour autant, la violence n'a pas cessé.

Ces incidents ont servi de prétexte à des leaders ivoiriens à divers niveaux pour critiquer sans retenue l'opération de maintien de la paix puisqu'ils ont tous eu lieu dans la Zone de confiance, qui relève de la responsabilité des Forces impartiales.

Toutefois, le commandant du secteur Ouest, le Général de brigade Mohammad Mainul Islam, chef de la force de l'ONU dans l'Ouest, demeure imperturbable face à ces discours manipulateurs.

Le Général Islam se refuse à qualifier de compliquée la situation qui règne dans son secteur de responsabilité. " Je préfère dire plutôt que c'est un défi à relever. Il est évident que nos ressources en hommes ne nous permettent pas d'être présents au même moment partout mais nous restons sur la brèche nuit et jour afin de garantir l'inviolabilité de la Zone de confiance. " C'est un travail qui exige, de jour comme de nuit, de nombreuses patrouilles, des barrages impromptus dans des villages à l'intérieur de la Zone de confiance, des fouilles inopinées de personnes et de véhicules et des camps de fortune dans des villages exposés aux violences.

En outre, il arrive que le bataillon bangladais et la police civile des Nations Unies organisent des séances de réconciliation pour tenter de régler les différends persistant entre les divers groupes ethniques. Un villageois de



DDR



Avançons sur
La route de la paix



CÔTE D'IVOIRE

calme. [...] Je leur dis et redis que la spirale de la violence interethnique n'aide pas au retour à la paix " dit-il. " La violence engendre la violence. C'est uniquement dans l'unité que l'on acquiert la force ". Il souhaite également que toute autorité ivoirienne chargée du maintien de l'ordre puisse régulièrement avoir accès à la Zone de confiance sans entrave, mais en uniforme et sans arme, sous bonne escorte des soldats de la paix de l'ONUCI. " Je suis convaincu ", explique-t-il, " que cela fera enfin comprendre aux villageois que les Forces impartiales et les forces de l'ordre ivoiriennes travaillent de concert pour veiller à leur sécurité. "

Remikro a eu cette formule pour résumer la situation : " Lors de ces séances de réconciliation, tous s'accordent à reconnaître la nécessité du retour à la paix mais dans leur for intérieur, ils n'en croient pas un mot. "

Quant au Général de brigade Mohammad Mainul Islam, tout en reconnaissant qu'elles ne représentent pas la panacée, il maintient que " ces séances s'avèrent toujours utiles pour ramener le

En attendant, conclut-il, les Forces impartiales continueront à faire de leur mieux pour mener à terme le mandat de l'ONUCI, en toute transparence et en toute neutralité. ■

(juillet 2006)



Des villageois déplacées en attente © UN / ONUCI

1^{er} rapport de l'ONUCI sur le système pénitentiaire ivoirien



De droite à gauche, Françoise Simard, chef de la section Etat de Droit ; Abou Moussa, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et John Rose, chef de l'Unité des Affaires pénitentiaires © UN / ONUCI

L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a publié le 17 août 2006 à Abidjan son premier rapport sur le système pénitentiaire dans ce pays.

Le rapport est l'œuvre de l'Unité de l'Etat de Droit de la mission, qui est chargée d'identifier et d'analyser l'ensemble des difficultés que rencontrent les acteurs des systèmes judiciaire et pénitentiaire ivoiriens, et de conseiller le gouvernement sur ces sujets.

L'Unité recommande dans ce rapport une série de mesures visant à améliorer la condition et la qualité des personnels pénitentiaires et à résoudre les problèmes

de malnutrition, d'insécurité et de violation de droits fondamentaux au sein des prisons.

Elle appelle également à la mise en place d'un programme d'urgence de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures pénitentiaires, dans la perspective du rétablissement du système de justice pénale et du redéploiement de l'administration dans la partie nord du territoire national en proposant le recrutement d'urgence de surveillants formés avec l'appui de l'ONUCI.

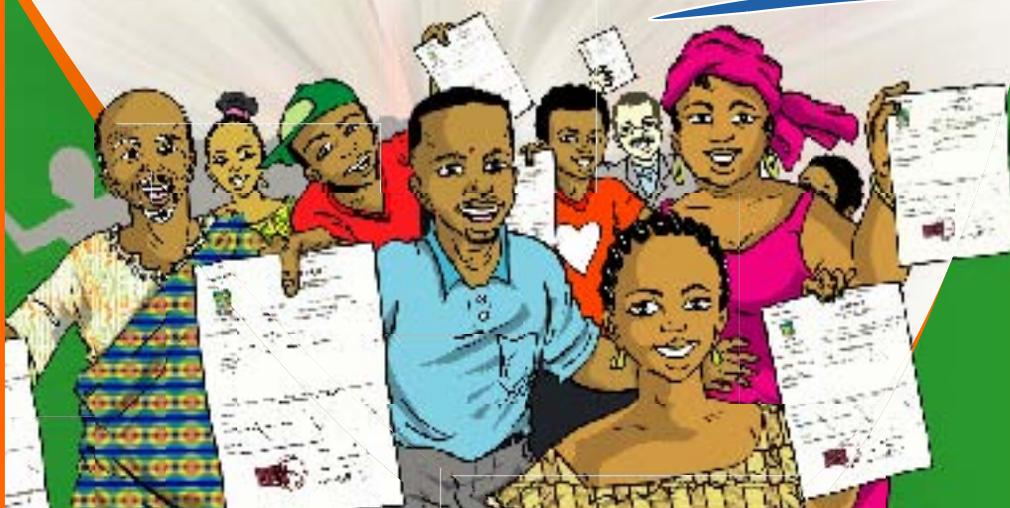
Ce rapport, élaboré suite à une étude d'évaluation sur le terrain de juillet 2005 à avril 2006, décrit les dysfonctionnements majeurs du

système et propose les mesures à prendre en vue de son renforcement ou de son rétablissement, selon les cas. Il fait ressortir des paramètres relatifs au budget, au personnel, au profil et à l'entretien des détenus, à la détention préventive, à la médecine pénitentiaire, aux infrastructures de base, aux équipements et à l'appui fournis par les ONG.

Le rapport distingue les 22 établissements pénitentiaires, au sud, placés sous la tutelle du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, des 11 prisons localisées au nord, sous le contrôle des FAFN, depuis le déclenchement de la crise en 2002.

J'AI MON ACTE DE NAISSANCE,

J'EXISTE !



Dans la partie sud du pays, où existe une administration, l'Unité a pu noter une insuffisance des ressources budgétaires ainsi qu'une gestion centralisée de celles-ci. Elle relève de même un sous-effectif du personnel pénitentiaire, alors que le nombre des pensionnaires excède largement les capacités d'accueil.

Le rapport dénonce des repas pauvres, ainsi que des problèmes d'assainissement et d'hygiène entraînant la mort de plusieurs détenus. Il met aussi en évidence les cas de violation des droits fondamentaux, notamment des cas de traitements inhumains et de morts suspectes de détenus dans les prisons.

Dans la zone nord du pays, le rapport note que les établissements pénitentiaires ne disposent pas de budget et les Forces Nouvelles, qui les gèrent, utilisent un personnel bénévole, sans formation ni expérience professionnelle. La seule contribution financière

directe des Forces Nouvelles se limite aux repas, qu'elles fournissent souvent en quantité insuffisante, et que les surveillants se partagent avec les détenus. Le rapport souligne que les détenus incarcérés dans cette zone ne bénéficient d'aucune procédure judiciaire régulière et restent en détention préventive permanente jusqu'à leur libération éventuelle sur la base d'une appréciation personnelle de l'autorité compétente.

D'une manière générale, dans les deux zones, l'activité des détenus est réduite au service d'intérêt général, les programmes de réinsertion sociale prévus par la loi n'étant pas mis en œuvre sur le terrain.

Selon le rapport, seule l'assistance des ONG et des Forces impartiales de l'ONUCI et de la Licorne ont permis d'humaniser les conditions de détention et de prévenir des violations graves des droits de l'homme au sein de certaines prisons. ■

BREVES

Dons de livres des soldats de l'ONUCI

Des livres ont été distribués le 21 juillet à 100 familles de Koussoussou, dans la périphérie de Yamoussoukro, par la Compagnie de Transport pakistanaise de l'ONUCI de la capitale, en signe d'affection aux populations du village. Sont venus s'y ajouter du riz, des pommes de terre, du pain, et bien d'autres denrées comestibles. Le Lieutenant-Colonel Nasir Zia, après avoir présenté sa compagnie, a rappelé que Koussoussou était le troisième village à bénéficier de ces dons. Le chef du village, M. Kouakou Nguessan, a remercié ses hôtes pour les dons offerts et les soins médicaux dont les populations ont bénéficié. En retour, il a symboliquement remis au Colonel Tarik Bachir, chargé de la logistique à l'état-major de la Force, un pagne " kita ", un bélier, un panier d'ignames, trois poulets et quelques régimes de bananes. ■

Maradiassa : Remise de prix d'excellence dans le primaire

Le Bureau de l'Information publique de l'ONUCI à Bouaké, sur invitation de l'ONG École Pour Tous, s'est rendu le dimanche 16 juillet à Maradiassa, ville située à environ 70 km de Bouaké, pour prendre part à la remise de Prix d'Excellence des meilleurs élèves du groupe scolaire de ladite ville, qui revêtait un caractère spécial lié à la politique d'instruction éducative de la jeune fille en milieu scolaire. A cet effet, des cadeaux ont été remis par le Bureau de l'Information publique de l'ONUCI (cahiers scolaires, tee-shirts, parasols, deux ballons de football, ainsi que des kits contenant les Accords et les Résolutions de l'ONU sur la crise ivoirienne) à cet établissement qui compte un nombre remarquable de jeunes filles scolarisées. ■